



Déclaration préalable de la FSU 92 au CDEN du 03 octobre 2025

Madame la vice-présidente du Conseil départemental,

Monsieur le Directeur académique,

Nous souhaitons tout d'abord exprimer notre émotion et notre colère face au décès de Caroline Grandjean-Paccoud, professeure des écoles dans le Cantal, qui a mis fin à ses jours le 1er septembre 2025, jour de la rentrée, après de long mois de harcèlement lesbophobe sur son lieu de travail. La FSU 92 réaffirme son engagement contre les LGBTQIAphobies, et demande la tenue d'une enquête administrative afin d'éclaircir les différentes responsabilités au sein de l'Éducation nationale qui, en tant qu'employeur, n'a pas été en capacité de protéger ses personnels.

Ce CDEN se tient dans un contexte de mobilisation d'ampleur : après les grèves du 10 et du 18 septembre, les personnels de l'Education Nationale ont été à nouveau dans la rue ce jeudi 2 octobre, à l'appel de toutes les organisations syndicales, dans un cadre interprofessionnel, pour demander un autre budget pour l'école, et, plus largement, pour les services publics. Le 18 septembre, 45% des enseignant.es du second degré étaient en grève, et la manifestation réunissait près d'un million de personnes. Les mobilisations massives contre les choix austéritaires et l'injustice sociale imposent au gouvernement un changement de politique. La FSU avec l'ensemble des organisations syndicales, avec les travailleuses et les travailleurs, exigent :

- L'abandon de l'ensemble du projet de budget
- La justice fiscale, avec la mise en place de dispositifs qui taxent les gros patrimoines et les très hauts revenus, et contraignent le versement des dividendes ;
- La conditionnalité sociale et environnementale des 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises privées ;
- Des moyens budgétaires à la hauteur pour les services publics partout sur le territoire ;
- Une protection sociale de haut niveau et l'abandon du recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans ;
- Des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France, et des mesures contre les licenciements.

La FSU 92 appelle la profession à continuer et à amplifier la mobilisation.

Le ministère persiste à vouloir imposer une école dont les personnels ne veulent pas, qui maltraite les élèves et les personnels, qui fait de la culture une variable d'ajustement, et qui trie les élèves de plus en plus jeunes, en maintenant notamment les groupes de niveaux au collège, en sixième et cinquième en mathématiques et en français. Faisant fi du rejet par l'écrasante majorité de la profession, le ministère démissionnaire a relancé le plan local d'évaluation en lycée pour non seulement encadrer plus strictement le contrôle continu au baccalauréat mais aussi formater les évaluations. Les prescriptions auxquelles on aboutit (nombre de notes, types d'évaluations à prendre en compte, préconisation de devoirs communs, etc.) remettent encore un peu plus en cause la liberté pédagogique des enseignant·es. Ces injonctions démontrent, encore une fois que l'inanité des réformes du lycée et du bac. Face à la volonté de certain·es chef·fes d'établissement de renforcer le PLE, la FSU 92 appelle les collègues à résister à ces nouvelles injonctions et à mettre en échec cette politique, comme en 2021. Le ministère démissionnaire tente également d'élargir le PLE au collège, à l'occasion de la modification de la prise en compte du contrôle continu au DNB. Aucun texte réglementaire ne l'impose mais des circulaires de rentrée l'évoquent et des principaux·ales de collège s'en sont saisi pour annoncer des formes de PLE. Cette nouvelle poussée se fait au mépris de la liberté pédagogique des professeur·es et de leurs compétences, en prétendant que seules les évaluations standardisées permettraient de détecter les besoins des élèves.

Même problématique dans le premier degré : alors que les évaluations nationales n'ont de sens ni pour les élèves, ni pour leurs enseignant·es, ni pour leurs familles, alors que les résultats à ces évaluations prouvent l'inefficacité des réformes et de la violente politique contre l'école publique menée par Jean-Michel Blanquer, le ministère persiste et signe en adossant à ce dispositif les nouveaux programmes de l'école maternelle. Ces "nouveaux programmes" orientent désormais les pratiques pédagogiques en maternelle vers la préparation aux évaluations normatives du CP. Cette rupture est à l'encontre de l'esprit du cycle 1 fondé sur le respect des différences de rythmes d'apprentissage des jeunes enfants. Les évaluations nationales exercent donc une pression considérable sur l'école maternelle, en particulier sur la grande section qu'elles tendent à traiter comme un pré-CP. Loin de servir les intérêts de l'élève, elles sont utilisées comme un outil de pilotage, réduisant l'enseignement à des «fondamentaux» mesurables et négligeant la richesse des apprentissages.

Les évaluations nationales, dans le premier comme dans le second degré, entraînent donc une dépossession professionnelle des enseignant·es. Elles négligent les aspects formatifs et diagnostiques essentiels à une pédagogie efficace. De plus, elles conduisent à une uniformisation des pratiques d'enseignement, au détriment de l'adaptation nécessaire aux besoins spécifiques des élèves dans chaque classe. Une telle approche standardisée appauvrit les contenus enseignés, de plus en plus restreints à ce qui est mesurable par les tests. Des aspects cruciaux des apprentissages, comme la compréhension orale ou l'appropriation de la culture écrite, sont alors négligés car non évalués par ces tests. C'est une certitude, ces nouveaux programmes contribueront à enracer et accélérer les inégalités entre les élèves tout en continuant à faire vaciller le cœur du métier d'enseignant·e, de plus en plus considéré par le MEN comme un simple métier d'exécutant.

Ces injonctions qui visent à imposer des "bonnes pratiques" tendent à transformer les enseignant·es en simples exécutant·es. Le code de l'Éducation prévoit que seul·es les professeur·es sont responsables statutairement de l'évaluation des élèves. La FSU appelle l'ensemble des collègues à résister collectivement.

Dans le cadre du plan « Filles Maths », tous les personnels devraient bénéficier d'une sensibilisation aux stéréotypes de genre avant le 15 septembre. Faute de moyens, cette information de deux heures devrait être animée par les directrices et directeurs d'école à partir d'une capsule vidéo. Si la prise de conscience des risques de reproduction involontaire des biais est indispensable, cette mesure est surtout un effet d'annonce. La formation doit être plus conséquente et réalisée par des personnels dédiés.

Comme à chaque rentrée, les moyens d'enseignement et de vie scolaire s'avèrent insuffisants dans les collèges et lycées du département et dégradent les conditions de travail des personnels comme les conditions d'apprentissage des élèves. Les classes surchargées se généralisent, les dispositifs ne peuvent être maintenus, et l'égalité entre les élèves des différentes filières en lycée n'est plus garantie, quand dans le même temps l'enseignement privé sous contrat dispose de moyens nécessaires pour proposer des dispositifs attractifs. Les personnels de plusieurs établissements du 92 ont déjà dénoncé la faiblesse des moyens alloués en cette rentrée. C'est le cas entre autres du lycée Monod de Clamart, du lycée Renoir d'Asnières, ou du collège Guy Môquet de Gennevilliers. La FSU 92 demande à ce que les dotations des établissements soient abondées pour permettre un enseignement de qualité pour toutes et tous.

Dans le même temps, les financements concernant la part collective du Pass Culture ont été communiqués aux établissements scolaires et connaissent une baisse importante, réduisant à peu de choses la part allouée à chaque élève. Ce sont autant de sorties ou de projets culturels et artistiques qui sont remis en cause alors même qu'ils sont au fondement de l'ambition émancipatrice que doit porter notre école. La FSU 92 dénonce ces mesures d'économies budgétaires et exige des financements à la hauteur des besoins des élèves.

La vague de chaleur du mois de juin dernier, enregistré comme deuxième mois de juin le plus chaud depuis 1900, a ravivé la question centrale du bâti scolaire. Le rapport de l'Alliance écologique et sociale (AES), rendu public en septembre, montre que près de 90% des établissements scolaires ne répondent pas aux normes de basses consommations et que 10 à 20% d'entre eux sont dans un état préoccupant. Ni l'Etat ni les collectivités ne se donnent les moyens d'avoir cette connaissance fine de l'état des établissements scolaires. Pourtant, il serait possible de le faire : le travail fourni par le MEN sur l'amiante, même s'il est très insuffisant, le montre : des enquêtes nationales sur des questions bâimentaires complexes peuvent être réalisées. Cette politique doit s'accompagner d'un plan ambitieux pluriannuel et d'investissements massifs. La FSU92 a participé, le 28 septembre, à la marche pour le Climat, la Justice et les Libertés, et demande à ce que des rénovations d'ampleur soient engagées à l'échelle du département.

Concernant le sujet qui nous occupe aujourd'hui, les choix budgétaires du Conseil Départemental pour les budgets des Collèges nous interrogent. Le budget total pour l'année 2026 est en baisse de près d'un millions d'euros par rapport à cette année 2025, soit une baisse de 11,5%, après une baisse de 3,1% l'an dernier que nous avions déjà dénoncée. La baisse des effectifs, évoquée les années passées, ne peut suffire à expliquer cet effondrement des dotations.

Les forfaits élèves ainsi que les forfaits pour les classes relais, ULIS, et UPE2A ne sont pas revalorisés alors que l'inflation sur un an avoisine 1%. Cette inflation n'est pas prise en compte, ce qui constitue une dégradation des moyens alloués. La FSU 92 demande à ce que les forfaits soient réévalués à la hausse pour tenir compte de l'inflation.

Dans un contexte de remise en cause du pass culture au niveau national avec une part collective amputée sévèrement, il est évident que les personnels vont davantage faire appel au budget de l'établissement pour pouvoir organiser des projets ou des sorties scolaires. Qu'elle soit nationale ou départementale, l'austérité budgétaire est inacceptable car elle dégrade les conditions d'apprentissage et de réussite des élèves. Dans le cadre de l'ouverture culturelle, l'austérité budgétaire renforce les déterminismes sociaux dans un département où les inégalités sont criantes.

Par ailleurs, dans ce contexte, nous nous étonnons de la hausse significative du nombre d'établissements écrétés cette année. L'écrêtage concerne cette année 29 collèges contre 20 l'an dernier et 8 en 2024. Pire, les montants concernés ont quadruplés en passant de 128 368 € à 558 098 € en un deux ans. En outre, certains collèges subissent un écrêtage de leur budget pour la deuxième année ou la troisième année consécutive. Nous souhaiterions avoir des éléments qui expliquent cet écrêtage massif sur un nombre croissant de collèges.

La FSU 92 demande qu'un dialogue plus approfondi puisse avoir lieu entre le conseil départemental et les établissements pour chercher à comprendre pourquoi les crédits ne sont pas davantage utilisés. La FSU 92 continuera par ailleurs d'inviter les personnels à rester très vigilants sur cette question du niveau de fonds de roulement au moment des CA sur le budget !

Enfin, la subvention dérogatoire de 25 000€ pour les collégiens·nes de l'Ecole européenne est maintenue en 2026. Au regard du faible nombre d'élèves, cette subvention interroge et paraît en décalage avec le montant alloué aux élèves scolarisés dans les autres collèges du département.

Enfin, concernant la sectorisation à Rueil Malmaison, nous aimerais, comme demandé en amont de cette instance avec les questions diverses, avoir des précisions quant à l'impact sur la mixité scolaire. En effet, Rueil Malmaison est une commune dont la carte scolaire interroge sur le point des inégalités : le décalage entre l'IPS du collège Henri Dunant, classé en éducation prioritaire jusqu'en 2015, et ceux des autres collèges de la commune est particulièrement criant. La FSU 92 est favorable à un meilleur équilibre au sein de la commune, mais aucune information à ce sujet ne figure dans la présentation envoyée.



Questions déposée par la FSU 92 :

- 1) Les personnels du collège Guy Môquet ont alerté les services de la Dsden sur les moyens d'enseignements insuffisants mais également sur l'état du bâtiment : le manque de salles, qui empêche d'accueillir les élèves dans des conditions décentes ; le manque de toilettes, indigne au regard des effectifs actuels ; l'absence d'ascenseur, qui rend l'établissement inaccessible pour des élèves ou personnels à mobilité réduite ; et plus largement l'état général du bâtiment, nécessitant des réparations, un entretien régulier et un renouvellement du mobilier. L'ensemble de ces difficultés entrave actuellement le bon fonctionnement du collège. Quelles solutions envisagez-vous pour répondre à la vétusté et à l'inadaptation du bâti pour le collège Guy Môquet ?
- 2) Concernant la sectorisation à Rueil Malmaison : la disparité entre les IPS des collèges sont particulièrement forts : pourrions-nous avoir des éléments quant à l'impact en terme de mixité dans les collèges de la commune ? Une estimation quant à l'évolution des IPS a-t-elle était faite ?
- 3) Nous souhaiterions avoir accès à la répartition des DGF des collèges privés des Hauts-de-Seine établissement par établissement, ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Départemental. Conformément au Code des relations entre le public et l'administration, Livre III, articles L311-9 à 311-15, nous vous demandons de bien vouloir nous adresser, sur un support identique à celui utilisé par vos services ou compatible avec celui-ci, les DGF allouées aux collèges privés des Hauts-de-Seine établissement par établissement, pour les années 2022, 2023, et 2024. Quels sont les financements et les critères de financement des collèges privés ?
- 4) Les années précédentes, le Conseil Départemental a versé aux collèges privés sous contrat des subventions d'investissement au-delà de ses obligations légales. A quel titre ces sommes ont-elles été versées ? De telles subventions ont-elles été versées pour l'année 2025 et pour quels montants ?